Guide du TRI SÉLECTIF - Porte-à-porte - Avril 2012

COMMENT bien TRIER ?



Les solutions
pour bien trier !







Le bac ou le sac jaune

pour les déchets recyclables :
bouteilles et flacons en plastique, boîtes métalliques, cartonnettes, briques alimentaires, journaux, magazines, prospectus...

Les bacs (ou sacs jaunes) sont mis à disposition de tous les habitants de l'agglomération. Ils sont **collectés à votre domicile en porte-à-porte.**

Les colonnes à verre

pour le tri en apport volontaire.
Ces colonnes sont disposées sur toute l'agglomération.





Le bac habituel

pour les déchets ménagers souillés ou non recyclables.
Le bac habituel est **collecté à votre domicile en porte-à-porte**.



Les déchèteries

pour les déchets non collectés habituellement : déchets verts, gravats, déchets spéciaux (toxiques, peintures...), cartons, ferrailles, huiles, piles, batteries, déchets électriques et électroniques...

→ **VOIR LES EMPLACEMENTS P.12**





Les encombrants



sont collectés 1 fois par mois sur appel téléphonique selon les conditions d'inscriptions établies.

Pour préserver le cadre de vie de tous, veillez à bien respecter les jours et horaires de collecte. Pour les connaître :

→ **J'APPELLE LE N°Azur 0 810 110 570** PRIX APPEL LOCAL
ou le 02 51 76 13 22

→ **www.aglo-carene.fr**



Bouteilles et flacons en plastique



bouteilles d'eau, de jus de fruit, de soda, de lait, de soupe, d'huile végétale



flacons de produits ménagers





cubitainers



flacons de produits d'hygiène

à recycler

bien vidés de leur contenu, dans votre sac jaune ou en vrac dans votre bac jaune





suremballages, films et sacs en plastique



barquettes de polystyrène



pots de produits laitiers

non recyclés

à jeter en sac fermé dans votre bac habituel



Boîtes métalliques





bidons et canettes de boisson



boîtes et conserves



barquettes en aluminium



emballages aérosols





à recycler

bien vidés de leur contenu, dans votre sac jaune ou en vrac dans votre bac jaune





Attention : les récipients avec des restes vont en sac fermé dans votre bac habituel



Journaux, magazines et cartonnettes



boîtes et cartonnettes





briques alimentaires
(bien vidées)

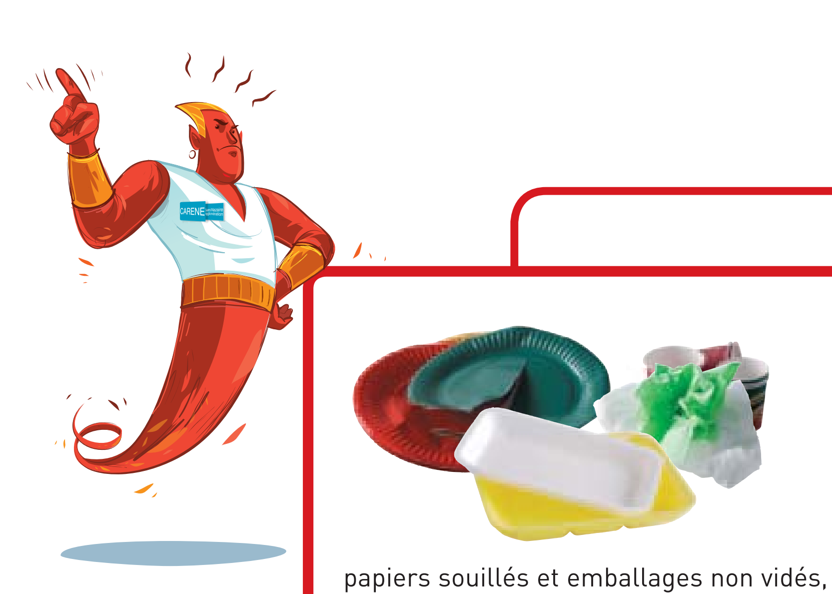


journaux, magazines
et prospectus
(ne pas les déchirer)

à recycler

bien vidés de leur contenu, dans votre sac jaune ou en vrac dans votre bac jaune





papiers souillés et emballages non vidés,
papier peint et tapisserie





couches



non recyclés

à jeter en sac fermé dans votre bac habituel



Bouteilles et flacons en verre

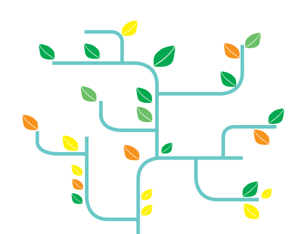


pots et bocaux, **sans bouchons ni capsules.**





bouteilles et flacons, **sans bouchons ni capsules.**



à recycler

bien vidés de leur contenu. Ils se recyclent dans les colonnes à verre

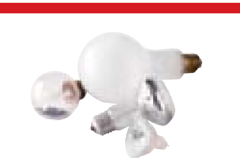






vaisselle, faïence, porcelaine, pots de fleurs, verre brisé, vase

Les ampoules à économie d'énergie sont à déposer en déchèterie ou dans un récupérateur spécifique (supermarché).



ampoules à filaments et à halogènes



non recyclés

à jeter en sac fermé dans votre bac habituel

Où se trouvent les déchèteries de l'agglomération?

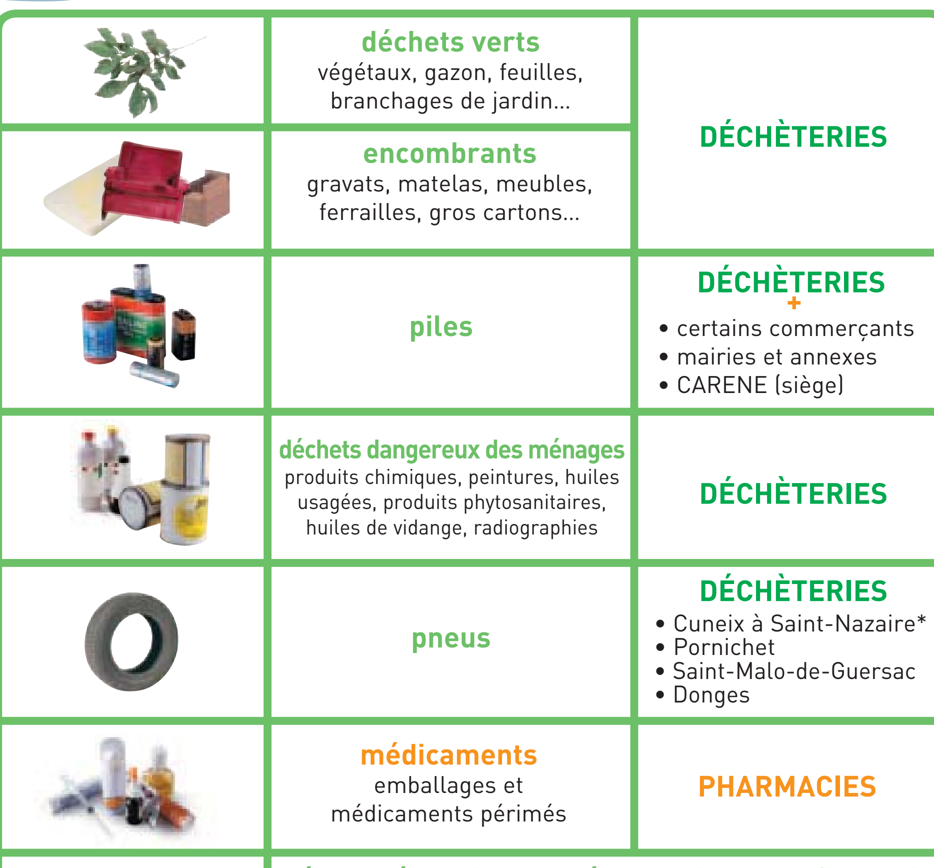


	Du 1er avril au 30 septembre	Du 1er octobre au 31 mars
Cuneix Route de Cuneix, Saint-Nazaire Tél. 02 40 22 50 97	• **lundi au samedi :** 9h - 19h • **dimanche :** 9h - 12h15	• **lundi au samedi :** 9h - 18h • **dimanche :** 9h - 12h15
Saint-André-des-Eaux *(déchets verts uniquement)* Chemin Bas N°Azur 0 810 110 570 PRIX APPEL LOCAL ou au 02 51 76 13 22	• **lundi, mercredi :** 14h30 - 19h • **samedi :** 9h - 12h15 / 14h30 - 19h	• **lundi, mercredi :** 14h30 - 18h • **samedi :** 9h - 12h15 / 14h30 - 18h
Donges Le Pont du Gué Tél. 02 40 91 07 73	• **lundi au vendredi :** 10h - 12h15 / 14h30 - 19h • **samedi :** 9h - 12h15 / 14h30 -19h	• **lundi au samedi :** 9h-12h15 / 14h30 - 18h
Saint-Joachim 5, route d'Aignac Tél. 02 51 10 26 04	• **mardi au vendredi :** 10h - 12h15 / 14h30 - 19h • **samedi :** 9h - 12h15 / 14h30 - 19h	• **mardi au samedi** 9h - 12h15 / 14h30 - 18h
Pornichet Route d'Ermur Chemin du Pont Saillant Tél. 02 40 61 44 90	• **lundi :** 14h - 19h • **mardi au samedi :** 9h - 12h30 / 14h - 19h • **dimanche :** 9h - 12h30	• **lundi :** 14h - 18h • **mardi au samedi :** 9h - 12h30 / 14h - 18h • **dimanche :** 9h - 12h30
Méan-Penhoët Rue de la Petite Pâture, Saint-Nazaire Tél. 02 40 90 45 19	• **lundi au vendredi :** 10h - 12h15 / 14h30 - 19h • **samedi :** 9h - 12h15 / 14h30 - 19h	• **lundi au samedi :** 9h - 12h15 / 14h30 - 18h
Saint-Malo-de-Guersac ZAC du Pré Malou Tél. 02 40 53 48 70	• **lundi au vendredi :** 10h - 12h15 / 14h30 - 19h • **samedi :** 9h - 12h15 / 14h30 - 19h	• **lundi au samedi :** 9h - 12h15 / 14h30 - 18h


Fermeture tous les jours fériés.



Où déposer les autres déchets ?



	déchets verts végétaux, gazon, feuilles, branchages de jardin…	**DÉCHÈTERIES**
	encombrants gravats, matelas, meubles, ferrailles, gros cartons…	
	piles	**DÉCHÈTERIES** + • certains commerçants • mairies et annexes • CARENE (siège)
	déchets dangereux des ménages produits chimiques, peintures, huiles usagées, produits phytosanitaires, huiles de vidange, radiographies	**DÉCHÈTERIES**
	pneus	**DÉCHÈTERIES** • Cuneix à Saint-Nazaire* • Pornichet • Saint-Malo-de-Guersac • Donges
	médicaments emballages et médicaments périmés	**PHARMACIES**



déchets électriques et électroniques en fin de vie

La loi oblige tout revendeur d'appareils électriques à reprendre votre ancien équipement selon la règle du "1 pour 1" : pour 1 appareil acheté, le vendeur récupère 1 appareil usager équivalent.

Il est également possible de se débarrasser de ses appareils électriques auprès d'Envie 44, spécialisée dans la collecte et la rénovation d'appareils électroménagers hors d'usage (www.envie.org) ou de SNALIS, association qui collecte et rééquipe en logiciels les ordinateurs devenus obsolètes pour les donner aux personnes ne pouvant acheter d'appareils neufs (www.snalis.org)

Vous pouvez également les déposer dans les déchèteries de Cuneix* (Saint-Nazaire), Pornichet, Saint-Malo-de-Guersac et de Donges.

* après réhabilitation

Secondes vies

Une fois triés chez soi, collectés puis traités, les déchets recyclables sont réutilisés dans les filières industrielles classiques... avec pour certains, des usages insolites !



LES PAPIERS ET CARTONS

Ils redeviennent de la pâte à papier et à terme... **des papiers et des cartons.**



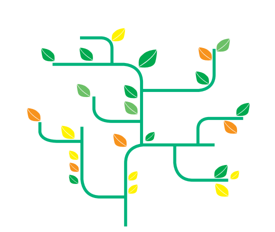


LES BOUTEILLES ET FLACONS PLASTIQUES

Ils sont transformés en fibres synthétiques qui vont servir au rembourrage des peluches ou en fils à tricoter. **15 bouteilles suffisent à fabriquer un pull polaire !**

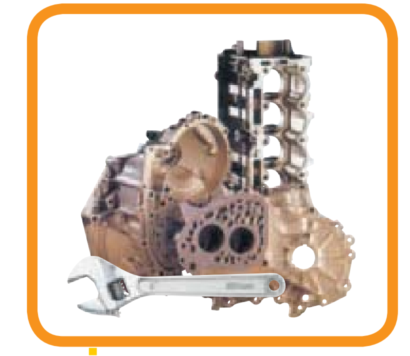






LES OBJETS EN MÉTAL

Cannettes, boîtes de conserve, boîtes métalliques... Ces différents métaux sont refondus et remoulés **pour devenir des blocs-moteurs, des sécateurs, des tire-bouchons...**









LE VERRE

Trié, lavé et concassé, il devient du calcin qui, une fois refondu dans les fours des verriers, redevient du verre... **recyclable ainsi à l'infini !**





TRI ET COMPOSTAGE : le bon ménage



Avis aux habitants à la main verte : la valorisation de ses déchets organiques par le compostage permet non seulement d'alléger sa poubelle, mais aussi de produire un compost de qualité ! Il suffit d'un jardin et d'un composteur adapté pour se lancer. Avec une production individuelle moyenne de 100 kg de déchets biodégradables par an, chacun a de quoi nourrir son composteur et son jardin en terreau naturel !

→ Un coup de « main verte » de la CARENE

Pour réaliser chez soi son propre compost, la Communauté d'agglomération propose à tous ses habitants **des composteurs individuels** contre une participation financière représentant le tiers de leur coût (à consulter sur www.agglo-carene.fr).

Deux volumes sont disponibles :

- **1 composteur d'environ 400 litres**
- **1 composteur d'environ 600 litres**

Pour choisir la taille de son composteur, compter 1 litre par m² de jardin

Moins encombrant et plus esthétique qu'un compostage à l'air libre, **un composteur permet de recycler 30% des déchets d'un foyer !**



Pour demander un composteur : N°Azur 0 810 110 570 PRIX APPEL LOCAL
ou au 02 51 76 13 22

Le plein de compost gratuitement !

Ne pas avoir de composteur individuel n'empêche pas de trier ses déchets verts. Au contraire, ils pourraient même vous le rendre ! Pour preuve, les nombreux apports effectués dans l'ensemble des déchèteries de la CARENE se transforment au fil des mois en compost... mis à la disposition de tous. Dans la limite d'une remorque, chacun peut ainsi venir **gratuitement** faire le plein **les samedis et dimanches** aux horaires d'ouverture habituels de **la déchèterie de Cuneix** (voir page 12)



Compostage, mode d'emploi

Les déchets de jardin, tontes de gazon, fleurs fanées, mauvaises herbes... peuvent être compostés.

Les restes de repas, feuilles de salade, épluchures, coquilles d'œuf, marc et filtres de café, mouchoirs en papier, cendres de bois, sciures et copeaux... vont également dans un composteur.

Il faut brasser le compost lorsqu'il est trop compact, l'arroser lorsqu'il fait trop chaud et qu'il est sec au toucher. Les micro-organismes transforment les déchets en humus.



Pour un résultat optimal, il faut mettre le composteur dans un coin semi-ombragé, à l'abri du vent, sur une surface plane et sur un sol retourné où l'eau de pluie ne peut pas s'accumuler.

On peut composter toute l'année, même si le processus est ralenti en hiver en raison des températures basses et des déchets de jardin moins importants.

Que peut-on mettre dans son composteur ?

Les déchets de cuisine : restes de repas, épluchures, pâtes, riz, pain, croûtes de fromage, laitages, coquilles d'oeufs, marcs de café et filtres, sachets de thé et tisanes, fruits et légumes abîmés...

Les déchets de maison : essuie-tout, serviettes en papier, sciures, fleurs fanées, cendres de bois refroidies...
Les déchets de jardin : tontes de pelouse, tailles de haies, feuilles mortes, fanes de légumes...



Mais n'y mettez pas : les déchets pollués ou toxiques, les couches culottes, les excréments d'animaux, les restes de viande et de poisson, les détergents, l'huile de friture, le charbon de barbecue.

Le meilleur déchet

est celui qu'on ne produit pas !

Mieux gérer ses déchets, c'est d'abord éviter de les produire. La réduction des déchets intervient à tout moment : au supermarché, à la maison, au bureau, au jardin... **Chaque citoyen peut adopter une démarche éco-responsable en accomplissant des gestes simples. Chaque consommateur peut, à travers ses achats, influencer l'offre en encourageant les producteurs à respecter une logique d'eco-conception :** minimiser les emballages, améliorer la durée de vie des produits, utiliser des matériaux recyclables, etc. **Il faut agir pour réduire !**

Au supermarché... mieux consommer :

- prendre son **panier** ou son **cabas**, pour éviter les sacs jetables ;
- privilégier les **produits réutilisables** ou à **longue durée de vie** : les torchons plutôt que de l'essuie-tout, les piles rechargeables... ;
- acheter de préférence les produits **non ou peu emballés** : fruits et légumes en vrac, aliments en grand conditionnement plutôt qu'en portions individuelles...

Le chariot mini-déchets,

c'est en moyenne :
- **40 € en moins** par personne et par mois
- **26 kg de déchets en moins** par personne et par an !

Source : Étude ADEME 2009





A la maison... réutiliser pour moins jeter :

- consommer si possible **l'eau du robinet**, 100 à 300 fois moins chère qu'un pack de bouteilles d'eau ;
- apposer un autocollant « **stop pub** » sur votre boîte aux lettres pour recevoir moins de prospectus qui finissent la plupart du temps à la poubelle ;
- **entretenir les appareils** pour qu'ils durent plus longtemps ;
- **finir les produits** avant d'en entamer d'autres ;
- **réparer** si possible les objets cassés ou en panne plutôt que les jeter ;
- **donner** ou **revendre** les objets en bon état dont on ne veut plus.

Plutôt que d'acheter...

Certains objets (comme les outils de bricolage ou de jardinage, par exemple) servent peu. Plutôt que les acheter pour un usage unique ou occasionnel, il est aussi possible de les **louer**, de les **emprunter** à des amis ou même de les acheter à plusieurs. Des solutions économiques et qui permettent de **rentabiliser** un même objet !



Au bureau... limiter le papier :

- privilégier les **emails** aux courriers postaux ou aux fax ;
- photocopier et imprimer en **recto-verso et en noir et blanc** plutôt qu'en mode « couleur », plus gourmand en encre ;
- **réutiliser les versos non imprimés** comme feuille de brouillon ;
- **utiliser de la vraie vaisselle** plutôt que des assiettes en carton pour la pause café ou déjeuner.



À SAVOIR

Pourquoi ne recycle-t-on pas les sacs et les suremballages en plastique ?

Parce qu'ils sont fabriqués avec des plastiques trop complexes que l'on ne peut pas recycler aujourd'hui dans des conditions économiques acceptables, mais l'industrie du recyclage est en pleine évolution !



Faut-il laver les emballages à recycler ?

Non, il suffit simplement de bien les vider ou les racler pour qu'ils ne salissent pas les autres emballages. Il est inutile de les laver car l'eau consommée doit être ensuite... traitée.

Que se passe-t-il si je me trompe de bac ?

C'est tout le contenu du bac qui est pollué par les déchets non recyclables.
Le collecteur est alors autorisé à refuser le contenu du bac.

Que se passe-t-il si mon jour de collecte tombe un jour férié ?

Les collectes de jour férié et celles des jours suivants sont systématiquement décalées au lendemain. Dans le cas d'un mercredi férié, la collecte du mercredi se fait alors le jeudi puis celle du jeudi est reportée au vendredi, etc.

La Mouette Communication & Impression - 02 40 60 20 10 - MARS 2012
Illustrations : Pierre Botherel, Balthazar - Crédit Photos : P. Desgrieux/Photothèque Eco-Emballages, M. Launay/CARENE, B. Huet.

Un doute,
Une question,
Une suggestion,
Un numéro :







ou au 02 51 76 13 22



Communauté d'agglomération de la région nazairienne et de l'estuaire
4 avenue du Commandant L'Herminier
BP 305 - 44605 Saint-Nazaire Cedex
www.agglo-carene.fr





Ce dépliant est imprimé sur un papier recyclé et imprimé par une entreprise labelisée : Imprim'vert